

*Me Pierre Pelletier*  
Avocat

2843, rue des Berges  
Lévis (Québec) G6V 8Y5

Téléphone : 418 903-6886  
Cellulaire : 418 928-1971  
Télécopieur : 418 650-7075  
Courriel : pelletierpierre@videotron.ca

Lévis, le 12 février 2021

Par dépôt au SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bur. 255  
Montréal QC H4Z 1A2

**OBJET : HQD - Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage  
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs – Phase 1, étape 3  
Dossier : R-4045-2018**

**Détermination du taux d'indexation applicable aux prix du Tarif L en vertu de  
l'article 22.0.1.1 de la *Loi sur Hydro-Québec* applicable pour le 1<sup>er</sup> avril 2021  
Dossier : R-4134-2020**

---

Chère Consoeur,

L'AQCIE et le CIFQ ont pris connaissance de la lettre du Distributeur du 11 février 2021 produite au dossier R-4045-2018, phase 1, étape 3, sous la cote B-0276.

Encore que deux des membres de la formation en charge du dossier R-4045-2018 soient aussi membres de la formation chargée du dossier R-4134-2020, nous croyons opportun de rappeler que l'AQCIE et le CIFQ ont tous deux plaidé au dossier R-4134-2020 que le taux d'indexation généralement applicable aux tarifs du Distributeur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 est nul ou, à défaut, de 1,02% et non de 1,31% ainsi que l'a prétendu le Distributeur au dossier R-4134-2020 et qu'il le propose à l'égard du tarif CB par sa pièce B-0278.

Il va de soi que les motifs invoqués à cet égard par l'AQCIE et le CIFQ au dossier R-4134-2020 sont aussi valables au dossier R-4045-2018 et l'AQCIE et le CIFQ prient la Régie de rejeter l'indexation proposée par le Distributeur par sa pièce B-0278 au dossier R-4045-2018 et d'y substituer une indexation nulle ou, à défaut, une indexation de 0,02%.

Je vous prie d'agréer, chère Consoeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

(s) *Pierre Pelletier*

**Pierre Pelletier**

PP/sb

c.c. Me Joelle Cardinal  
Me Simon Turmel